



www.journaldumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°573 du 23 au 28 avril 2026

MULTILATÉRALISME
BAMAKO CHANGE DE CAP

PPP
LES RÈGLES DU JEU FIXÉES

AMADOU ET MARIAM
L'AMOUR EN HÉRITAGE

LOGEMENTS SOCIAUX

L'IMPASSE

Le retrait de 202 logements sociaux début avril révèle les limites du dispositif. Les difficultés de paiement s'accroissent et la gestion du programme est de plus en plus contestée.

GRATUIT

Ne peut être vendu

CANAL+

ROYAL!

AVEC L'APP CANAL+ LE VRAI ROI C'EST VOUS !



DU 13 AU 30 AVRIL

TOUTES LES CHAÎNES OFFERTES*

+ DSTV ENGLISH PLUS

POUR TOUS LES ABONNÉS ACTIFS
& SEULEMENT SUR L'APP CANAL+



TELECHARGEZ L'APP ET ACTIVEZ GRATUITEMENT VOTRE COMPTE
INCLUS DANS VOTRE ABONNEMENT

ÉDITO

Canicule : L'angle mort de l'eau en sachets

Sous la chaleur qui écrase Bamako et les grandes villes du pays, la question de l'eau dépasse la simple soif. Elle devient un sujet de santé publique. À chaque hausse du thermomètre, l'eau en sachets s'impose comme le réflexe le plus accessible, vendue 25, 50 ou 100 francs CFA selon sa fraîcheur. Mais cette commodité a un revers que l'on ne peut plus ignorer. Le vrai problème n'est pas seulement ce que contient le sachet. C'est aussi ce qu'il subit. Exposés à l'air libre, aux vents, à la chaleur et au soleil, entassés devant les boutiques ou dans les véhicules de livraison, les sachets perdent leur prétendue innocuité. Des études ont montré que le stockage et l'exposition prolongée à la chaleur peuvent altérer la qualité de l'eau, favoriser la prolifération microbienne et entraîner la migration de composés issus du plastique. Le phénomène dépasse largement le cadre local. Au Nigeria, des milliards de sachets d'eau sont consommés chaque année, faisant de cette pratique un enjeu majeur de santé et de gestion des déchets. Au Sénégal, des mesures ont été prises pour limiter les plastiques à usage unique, tandis que d'autres pays renforcent progressivement les contrôles sanitaires sur ces productions souvent informelles. Face à la canicule, il ne suffit pas d'aménager les horaires scolaires. Il devient nécessaire d'encadrer la production des sachets d'eau, de surveiller leurs conditions de stockage et d'informer les consommateurs. Certes, l'eau en sachets répond à un besoin réel, mais sa banalisation ne doit pas masquer ses risques. Ainsi, sous le soleil, le danger ne vient pas seulement du manque d'eau, mais parfois de celle que l'on boit sans y penser.

MASSIRÉ DIOP

Donnez votre avis
sur www.journaldu Mali.com

LE CHIFFRE

5 116

C'est le nombre d'entreprises créées au premier trimestre 2026, selon l'Agence pour la promotion des investissements (API) au Mali.

ILS ONT DIT...

« Il ne peut pas y avoir de périls sécuritaires au Mali qui ne concernent pas le Sénégal, ou de périls sécuritaires en Mauritanie qui ne concernent pas le Mali. Il faut une réponse militaire, un contrôle efficace des frontières, des échanges de renseignements et des opérations militaires conjointes entre des pays concernés ». **Bassirou Diomaye Faye, Président sénégalais**, lors du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, 21 avril 2026.

« Ce qui est important pour nos pays, c'est de travailler à promouvoir une autonomie stratégique de l'Afrique. Parce que si nous parlons de souveraineté, c'est pour nous aider à avoir une autonomie sur le plan politique, économique, afin de dessiner nous-mêmes des solutions ». **Abdoulaye Diop, ministre des Affaires étrangères**, au Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité, 21 avril 2026.

UN JOUR, UNE DATE

23 avril 2014 : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la Résolution 2164 sur le Mali, réaffirmant la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.



Lamine Yamal, joueur du FC Barcelone, a remporté le prix Laureus World Sports Awards du meilleur jeune joueur de l'année, le 20 avril 2026 à Madrid.



L'écrivain franco-algérien **Kamel Daoud** a été condamné à 3 ans de prison ferme et 5 millions de dinars d'amende en Algérie, où il était poursuivi pour son roman Houris (Prix Goncourt 2024).

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le Président burundais **Evariste Ndayishimiye**, Président en exercice de l'UA, a été reçu par le **Président du Faso, Président en exercice de l'AES**, actuellement suspendue de l'UA, afin de relancer le dialogue entre les deux organisations, le 20 avril 2026.

LOGEMENTS SOCIAUX : UN DISPOSITIF À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

L'annulation de 202 attributions de logements sociaux début avril remet en lumière les failles d'un programme pourtant essentiel. Entre exigences réglementaires et réalités socio-économiques, le dispositif peine à tenir ses promesses.

MOHAMED KENOUI

Le 4 avril 2026, l'Office malien de l'Habitat (OMH) a décidé d'annuler l'attribution de 202 logements sociaux, conformément à la décision N°2025-0001/MUHDATP-SG du 28 février 2025. Cette mesure, motivée par le non-respect des obligations administratives et financières, intervient après un sursis de trois ans accordé aux bénéficiaires pour régulariser leur situation. En effet, plusieurs mises en demeure et périodes de grâce avaient été consenties, sans succès pour une partie des attributaires concernés. La décision s'inscrit dans l'application stricte des textes en vigueur, notamment le décret du 8 mai 2015 qui encadre l'attribution et la gestion des logements sociaux au Mali. Elle concerne plus précisément des unités issues de la deuxième tranche du programme global de 12 566 logements, dont la liste des bénéficiaires avait été rendue publique en avril 2022.

Un dispositif encadré En théorie, le programme de logements sociaux repose sur un cadre juridique structuré. Le décret N°2015-0351/P-RM du 8 mai 2015 définit les modalités d'attribution et de gestion de ces logements, conçus comme un levier d'accès à l'habitat pour les ménages à revenus faibles et intermédiaires. Dans ce dispositif, l'attribution est encadrée par des commissions ad hoc chargées d'examiner les dossiers de demande et d'établir une liste des bénéficiaires sur la base de critères précis. Ces critères incluent notamment la nationalité malienne, la capacité de remboursement ou la reconnaissance d'une situation de dénuement, l'absence de pro-

priété immobilière dans la zone concernée, ainsi que l'obligation de domicilier ses revenus dans une banque partenaire. Par ailleurs, une fois la liste définitive publiée, les bénéficiaires sont tenus de respecter un certain nombre d'engagements : paiement régulier des mensualités, respect des formalités administratives et après un sursis de trois ans accordé aux bénéficiaires pour régulariser leur situation. En effet, plusieurs mises en demeure et périodes de grâce avaient été consenties, sans succès pour une partie des attributaires concernés. La décision s'inscrit dans l'application stricte des textes en vigueur, notamment le décret du 8 mai 2015 qui encadre l'attribution et la gestion des logements sociaux au Mali. Elle concerne plus précisément des unités issues de la deuxième tranche du programme global de 12 566 logements, dont la liste des bénéficiaires avait été rendue publique en avril 2022.

En théorie, les critères existent et sont clairs. Mais, dans la pratique, de nombreux témoignages laissent penser qu'ils ne sont pas toujours respectés.

Textes vs pratiques Cependant, dans la pratique, l'application de ces règles semble rencontrer d'importantes limites. Pour Fousseyni Mariko, Président de la Coalition d'Actions Citoyennes pour la Défense du Droit au Logement (CAC-DDL), l'annulation des 202 logements est avant tout le résultat d'un processus administratif enclenché depuis plusieurs années. « Les 202 logements concernés font partie des 1 993 logements sociaux attribués en 2022. Trois ans après, les bénéficiaires concernés n'avaient toujours pas satisfait aux obligations adminis-



Des familles expulsées des logements sociaux à N'tabacoro en mars 2026.

tratives et financières nécessaires à l'obtention de leur notification », explique-t-il. Toutefois, au-delà de cet aspect, il souligne un problème plus profond lié au fonctionnement même du système. « En théorie, les critères existent et sont clairs. Mais, dans la pratique, de nombreux témoignages laissent penser qu'ils ne sont pas toujours respectés », relève-t-il.

Ce décalage entre les textes et leur application nourrit des soupçons de favoritisme, d'opacité et d'ingérence dans le processus d'attribution. Selon M. Mariko, cela se traduit par des attributions effectuées en dehors des critères légaux, un contrôle insuffisant en amont, l'absence de responsabilités clairement établies en cas d'irrégularités, ainsi que des sanctions limitées contre les abus ou détournements. Par ailleurs, l'absence d'une base de données publique et actualisée des demandeurs et bénéficiaires contribue à entretenir la confusion. Cette opacité rend difficile tout contrôle

citoyen et alimente les frustrations, notamment chez les ménages qui estiment remplir les conditions sans jamais accéder au dispositif.

Solvabilité des bénéficiaires La question de la capacité financière des bénéficiaires apparaît également comme un élément central. Selon Mandjou Touré, Président de l'Organisation de défense

REPÈRES

4 avril 2026 : annulation de 202 attributions de logements sociaux

Cadre législatif : décret N°2015-0351/P-RM du 8 mai 2015

1521 : bénéficiaires de logements sociaux en 2025

29 milliards FCFA : Budget 2026 de l'OMH

rement ? Plusieurs anciens employés de la MINUSMA bénéficiaires de logements sociaux se retrouvent dans cette situation », souligne M. Touré. Par ailleurs, à ces contraintes financières s'ajoutent des difficultés liées à la qualité des logements. « Beaucoup de logements ne respectent pas les normes de construction. Le bénéficiaire doit entreprendre des travaux de remise en état avant même de pouvoir y habiter », déplore-t-il. Ces charges supplémentaires viennent aggraver la situation des bénéficiaires, rendant le respect des échéances encore plus difficile.

Lourdes conséquences

Dans ces conditions, les conséquences de ces dysfonctionnements dépassent largement le cadre administratif. D'une part, le retrait d'un logement social peut replonger les familles concernées dans une situation de précarité. « Le retrait d'un logement social dans les mêmes difficultés qu'auparavant. Cela peut avoir des conséquences très lourdes pour les familles », alerte Mandjou Touré. D'autre part, ces situations alimentent un sentiment d'injustice parmi les demandeurs et fragilisent la crédibilité du programme. À en croire Fousseyni Mariko, les insuffisances du système sont multiples : manque de transparence, absence d'une base de données fiable, ainsi que des critères parfois flous ou appliqués de manière discrétionnaire. Il évoque aussi un déficit de gouvernance marqué par un manque de contrôle, un déficit de planification face à la demande croissante et une communication institutionnelle insuffisante. À terme, ces failles risquent d'éroder durablement la confiance des citoyens dans

les politiques publiques de logement. Cette perte de confiance peut également décourager certains demandeurs potentiels et alimenter un sentiment de résignation face à un système perçu comme inaccessible ou inéquitable.

Urgence de réforme Face à ces défis, les appels à une réforme du programme se multiplient. Du point de vue de Fousseyni Mariko, il est essentiel de garantir une application rigoureuse des textes dès le départ. « Pour restaurer la crédibilité du programme de logements sociaux, il est indispensable d'assurer dès le départ le respect des critères d'attribution, avec des contrôles rigoureux, la sanction des responsables en cas d'irrégularités et la protection des bénéficiaires de bonne foi contre les conséquences des erreurs administratives », insiste-t-il. Dans cette perspective, il préconise également un renforcement de la transparence, à travers la publication des listes de bénéficiaires, la mise en place de mécanismes de recours accessibles et la création d'un organe de contrôle indépendant. Le Président de la CAC-DDL plaide aussi pour une implication accrue de la société civile dans le suivi du programme. De son côté, Mandjou Touré insiste sur la nécessité d'un accompagnement des bénéficiaires, notamment en cas de difficultés. « L'État devrait prendre des dispositions pour accompagner ou reloger les personnes concernées afin d'éviter une aggravation de leur situation sociale », estime-t-il. En plus de ces propositions, plusieurs observateurs estiment qu'une réflexion plus large sur le modèle économique du logement social s'impose. Cela pourrait passer par une meilleure adaptation des mensualités aux revenus réels, le développement de mécanismes de soutien ciblés ou encore l'intégration progressive des acteurs du secteur informel dans les dispositifs de financement. ■

3 QUESTIONS À



FOUSSEYNI MARIKO

Président de la Coalition d'Actions Citoyennes pour la Défense du Droit au Logement

1 Comment analysez-vous le retrait des 202 logements sociaux trois ans après leur attribution ?

C'est l'aboutissement d'un long processus administratif. Les bénéficiaires ont été invités à renouveler certaines pièces figurant dans la liste des documents requis pour l'attribution des logements sociaux. Pendant trois ans, ils n'avaient toujours pas satisfait aux obligations administratives et financières.

2 Selon vous, le processus d'attribution des logements sociaux respecte-t-il réellement les critères définis par les textes ?

Il semble exister un écart entre les textes et leur application réelle, avec des soupçons de favoritisme, d'opacité et parfois d'ingérence. Sinon, les textes sont clairs : priorité aux ménages à faibles revenus, transparence, équité. Ce décalage affaiblit la légitimité du programme et nourrit un sentiment d'injustice parmi les citoyens.

3 Que faudrait-il changer en priorité pour restaurer la crédibilité du programme ?

Une réforme profonde est nécessaire : digitaliser et centraliser le processus d'attribution, réaliser des audits réguliers et publics, clarifier les critères d'éligibilité et renforcer les capacités des institutions. Il faut également instaurer un dialogue permanent entre autorités, bénéficiaires et organisations citoyennes. Il est essentiel afin de construire une politique de logement plus juste, inclusive et durable, fondée sur le droit au logement.

LOGEMENTS SOCIAUX : UN MODÈLE ENCORE FRAGILE EN AFRIQUE DE L'OUEST

À l'image du Mali, plusieurs États d'Afrique de l'Ouest ont lancé des programmes ambitieux visant à faciliter l'accès au logement pour les ménages à revenus modestes. Cependant, les expériences varient, entre avancées notables et difficultés structurelles persistantes.

MOHAMED KENOVI



Au Sénégal, un vaste programme de construction de logements sociaux sur 10 ans est en cours.

À Senegal, les autorités ont engagé depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de logement. Le pays s'est notamment fixé un objectif ambitieux de 500 000 logements sociaux à construire sur une période d'environ dix ans, afin de résorber un déficit structurel important et d'améliorer l'accès à l'habitat. Cette stratégie s'appuie sur des partenariats

public-privé, la mobilisation du foncier et l'implication d'acteurs publics comme les sociétés immobilières nationales. De même, en Côte d'Ivoire, un programme d'envergure a été lancé depuis quelques années avec l'objectif de produire des dizaines de milliers de logements sociaux et économiques, notamment dans la région d'Abidjan. En Guinée également, des pro-

jets ont été initiés pour améliorer l'offre, mais de façon plus progressive et avec des capacités financières limitées. Ces initiatives traduisent une volonté politique claire de répondre à la crise du logement, particulièrement dans les grandes capitales urbaines. Cependant, malgré ces ambitions, les résultats restent souvent en deçà des attentes. Au Sénégal, la production effective peine encore à suivre le rythme fixé, illustrant les défis liés à la mise en œuvre. En Côte d'Ivoire, seule une partie des objectifs annoncés a été concrétisée dans certains programmes, mettant en évidence les contraintes opérationnelles.

Des défis structurels communs Malgré les différences nationales, les difficultés rencontrées présentent de fortes

similitudes. En premier lieu, l'accès au financement demeure un obstacle majeur. Les mécanismes de crédit sont souvent inadaptés aux populations à revenus irréguliers, notamment celles du secteur informel. Ensuite, la question du coût des logements constitue un frein important. Bien que qualifiés de « sociaux », de nombreux logements sont financièrement hors de portée des ménages les plus modestes, limitant ainsi leur impact réel. Par ailleurs, la gouvernance des programmes est régulièrement mise en cause. Le manque de transparence dans les attributions, les lenteurs administratives et l'insuffisance des mécanismes de contrôle fragilisent la crédibilité des dispositifs. Enfin, l'urbanisation rapide et la croissance démographique accentuent la pression sur les politiques publiques. Dans des villes comme Abidjan ou Dakar, la demande dépasse largement l'offre disponible, contribuant à l'expansion des quartiers informels. ■

LOGEMENTS SOCIAUX AU MALI : UN PROGRAMME DÉVOYÉ

Entre ambitions et dysfonctionnements, le programme de logements sociaux montre ses limites. Transparence et accessibilité restent les principaux défis.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Priorité aux couches vulnérables
- Paiement mensuel encadré
- Interdiction de revente ou de location

CONSÉQUENCES

- Perte de crédibilité du programme
- Frustration des demandeurs
- Exclusion des plus pauvres
- Tensions sociales

ACTEURS

- L'État
- Les promoteurs immobiliers
- Les banques
- Les bénéficiaires

ATTRIBUTIONS RÉCENTES (2025)

- 1 978 logements prévus
- 1 521 bénéficiaires sélectionnés

PRINCIPALES FAILLES

- Manque de transparence dans l'attribution
- Bénéficiaires hors critères sociaux
- Irrégularités administratives

SOLUTIONS

- Plus de transparence
- Mensualités adaptées aux revenus
- Contrôles renforcés

KOWBEYE!



CHAQUE SAMEDI | 20H15

T M 1

La télé qui vous allume !

INFO • CULTURE • DIVERTISSEMENT

MULTILATÉRALISME : BAMAKO REPENSE SA PLACE

À la veille de la Journée internationale du multilatéralisme, le 24 avril, le Mali affiche une ligne diplomatique recentrée sur ses priorités de sécurité, de souveraineté et de coopération régionale. La création de la Confédération des États du Sahel, la fin de la mission onusienne et l'élargissement des partenariats traduisent cette évolution.

MASSIRÉ DIOP

Instituée par l'Assemblée générale des Nations unies le 12 décembre 2018, la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie pour la paix rappelle le rôle du dialogue entre États, de la coopération internationale et du règlement concerté des crises. Elle a émergé dans un contexte où les cadres collectifs étaient de plus en plus interrogés sur leur efficacité face aux conflits contemporains. Dans le Sahel, ces mécanismes ont été mobilisés pendant plus d'une décennie, à travers des opérations internationales et des missions onusiennes. Leur déploiement, leurs résultats et leurs limites ont nourri les débats sur leur efficacité et leur adéquation aux réalités du terrain, ouvrant la voie à d'autres formes d'organisation politique et sécuritaire.



Réunion de haut niveau à Lomé le 18 avril 2026 lors du lancement de la nouvelle stratégie Togo-Sahel.

Souveraineté Cette orientation a été formulée avec clarté le 18 avril à Lomé, lors du lancement de la nouvelle Stratégie togolaise pour le Sahel 2026-2028. À cette occasion, le ministre malien des Affaires étrangères, Abdoulaye Diop, a dénoncé la multiplication d'initiatives extérieures mal coordonnées et plaidé pour des actions construites avec l'implication directe des

capital humain. Lomé entend ainsi consolider sa posture de pont entre le Sahel et la communauté internationale, dans un espace régional marqué par des recompositions rapides et des équilibres fragiles.

Diversification Parallèlement à ces positions, le Mali a élargi ses relations extérieures. Les coopérations engagées avec la Russie, la Turquie, la Chine et l'Iran couvrent des domaines liés à la sécurité, aux infrastructures et à l'énergie. Cette orientation repose sur une diversification assumée des partenaires et sur une recherche de complémentarité pragmatique. Cette évolution est largement analysée par plusieurs observateurs. L'ancien ambassadeur Birahim Soumaré souligne une volonté de structurer les partenariats autour d'objectifs précis, notamment en matière d'intégration économique et de corridors logistiques. De son côté, l'analyste politique Abdoulaye Tamboura décrit, quant à lui, une approche fondée sur le pragmatisme, dans laquelle les positions diplomatiques évoluent au gré des intérêts des États et des contraintes internes, en particulier sécuritaires. La rencontre de Lomé a par ailleurs mis en avant le rôle des pays du Golfe de Guinée dans les échanges avec le Sahel. Le Togo a présenté sa stratégie comme un cadre de dialogue avec les États de l'AES et les

EN BREF

FORUM DE DAKAR : DES POSITIONS PLUS FERMES SUR LA SÉCURITÉ

Le Forum de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, qui s'est achevé le 21 avril 2026, a été marqué par des positions plus fermes sur la souveraineté et la gestion des crises dans la région. Les échanges ont porté sur la nécessité pour les États africains de renforcer leur capacité à répondre eux-mêmes aux menaces sécuritaires. Dans ce cadre, le Mali et ses partenaires de l'Alliance des États du Sahel ont réaffirmé leur volonté de contrôler leurs choix stratégiques, tout en critiquant des initiatives extérieures jugées peu adaptées. Cette orientation s'inscrit en droite ligne de la réunion tenue à Ouagadougou les 16 et 17 avril, où les Chefs d'état-major du Mali, du Burkina Faso et du Niger ont validé les bases de la force unifiée de l'AES. L'objectif est de coordonner les opérations et de mutualiser les moyens face aux menaces. À Dakar, ces positions ont traduit une évolution des rapports régionaux et une redéfinition progressive des cadres de coopération. ■

partenaires extérieurs, tandis que les autorités maliennes ont salué une démarche associant les pays concernés à la définition des actions. Dans d'autres régions, des États comme la Turquie, les Émirats arabes unis ou le Maroc développent eux aussi des partenariats diversifiés, en combinant relations bilatérales et cadres de coopération selon leurs priorités économiques et sécuritaires. Le Mali semble vouloir s'inscrire dans cette dynamique, avec des choix qui traduisent une recomposition de ses relations extérieures et une adaptation à des cadres de coopération multiples. ■



SIDIKI LACINA KONÉ

« Il y a un paradoxe entre l'engagement des jeunes et leur faible intégration »

Consultant sur les questions de gouvernance et de jeunesse, associé à des initiatives menées avec AfriYAN Mali et des acteurs du Fonds des Nations Unies pour la population, Sidiki Lacina Koné analyse la place des jeunes dans les dynamiques de paix au Mali. Il souligne un engagement réel, mais encore insuffisamment traduit dans les décisions.

PROPOS RECUEILLIS PAR MASSIRÉ DIOP

Quelle place occupent aujourd'hui les jeunes dans la prévention des conflits au Mali ?

La place des jeunes est reconnue comme essentielle, mais est insuffisamment prise en compte dans la pratique. Leur rôle stratégique est de plus en plus admis, notamment à travers des cadres comme la Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies. Des initiatives portées par des organisations comme le Programme des Nations Unies pour le développement ou le Fonds des Nations Unies pour l'enfance montrent qu'ils sont mobilisés dans des actions de médiation, de sensibilisation et de

cohésion sociale. Ils participent aux dialogues communautaires et contribuent à la résolution de conflits locaux. Mais dans les mécanismes décisionnels formels leur implication reste limitée, d'où ce paradoxe entre engagement sur le terrain et faible intégration stratégique.

Qu'est-ce qui empêche leur pleine intégration aux réponses sécuritaires et sociales ?

Plusieurs facteurs limitent cette intégration. Il existe un déficit de cadres institutionnels inclusifs permettant une participation réelle des jeunes dans la prise de décision. Ils sont souvent perçus comme des bénéficiaires plutôt que comme des acteurs stratégiques. Le manque de formation adaptée, notamment en médiation et en leadership, constitue aussi un obstacle. À cela s'ajoute un accès limité à des opportunités socio-économiques durables qui fragilise leur engagement. Le chômage et la précarité exposent une partie de la jeunesse à des risques de manipulation. Enfin, un déficit de confiance entre les institutions et les jeunes, lié à une gouvernance jugée peu inclusive, freine leur implication.

Les initiatives actuelles sont-elles suffisamment coordonnées ?

Les initiatives existent et sont portées par l'État, les ONG et les partenaires techniques et financiers. Mais elles souffrent d'un manque de coordination. Les interventions sont fragmentées et peu alignées, ce qui limite leur impact et peut entraîner des duplications d'actions. Les mécanismes de suivi sont insuffisants, ce qui complique la capitalisation des expériences.

Quelles sont les priorités ?

Il est essentiel de renforcer la participation des jeunes dans les instances de gouvernance, de développer des programmes de formation, de promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat, de soutenir les initiatives locales et de renforcer la confiance entre les jeunes et les institutions. ■

Une préférence plus affirmée pour des formats jugés davantage alignés sur ses priorités nationales.

AES C'est dans ce contexte qu'a été créée l'Alliance des États du Sahel, mise en place le 16 septembre 2023 par le Mali, le Burkina Faso et le Niger, comme pacte de défense mutuelle. Transformée en Confédération le 6 juillet 2024 à Niamey, elle organise désormais son action autour de la défense, de la diplomatie et du développement et constitue pour Bamako un cadre central de coordination. La fermeture de la mission des Nations unies au Mali, fin 2023, a marqué un tournant majeur. Elle a mis fin à un dispositif installé depuis 2013 et ouvert une phase nouvelle dans les modalités d'engagement international du pays, avec une préférence plus affirmée pour des formats jugés davantage alignés sur ses priorités nationales.

États concernés. Il a insisté sur la nécessité d'éviter des interventions menées sans leur consentement ou sans leur participation active. Dans la même logique, il a défendu la mise en place de mécanismes de sécurité portés à l'échelle africaine, financés et pilotés par les États du continent. Il a aussi souligné l'absence d'un cadre commun de coopération sécuritaire et les difficultés liées au déficit de confiance entre plusieurs acteurs régionaux, évoquant les coopérations bilatérales comme point d'appui immédiat. La stratégie togolaise repose sur cinq piliers, le dialogue politique avec l'AES, la coopération régionale et internationale, la lutte contre le terrorisme, l'intégration économique régionale et le renforcement du



Garantissez la **croissance** de votre entreprise avec la **connexion dédiée**.



20 28 00 00

www.afribone.com



VALIDATION DES DOCUMENTS PPP : QUELS IMPACTS POUR LES INVESTISSEMENTS ?

La validation des documents standard de Partenariat Public-Privé (PPP) est un nouveau pas dans l'accélération des projets d'infrastructures au Mali. Mais la réussite de cette nouvelle étape dépendra d'un suivi rigoureux de la mise en œuvre des règles convenues.

FATOUMATA MAGUIRAGA

La validation des documents standard de Partenariat Public-Privé (PPP) a réuni les acteurs, du 13 au 17 avril 2026, autour de l'adoption de textes dont les contrats types, les guides d'évaluation et les procédures d'appel d'offres. L'adoption de ces documents modèles constitue une étape-clé pour booster les investissements mais aussi pour assurer la transparence dans le climat des affaires. Grâce à des « règles claires et préétablies », ces documents assurent une « sécurité juridique » aux investisseurs privés, explique le Pr Daman-Guilé Diawara, spécialiste en analyse de politique économique. La standardisation permet une accélération de la réalisation en réduisant considérablement les délais, souvent très longs, pour la rédaction de contrats sur mesure pour chaque projet. L'harmonisation avec les outils standard de l'UEMOA est également une garantie de « crédibilité internationale », insiste le Pr Diawara. Depuis 2017, l'Unité PPP a permis la réalisation de 10 contrats, pour un montant de 641,178 milliards de francs CFA, dans les



Ouverture de l'atelier national de validation des documents standards de partenariat PPP le 13 avril 2026.

domaines de l'énergie et de la sécurité. Les nouveaux documents devraient permettre de booster la réalisation de 12 projets en phase de structuration pour plus de 588 milliards de francs CFA dans les domaines de l'énergie et de l'eau potable, ou encore les équipements marchands.

Éviter le piège économique Dans un contexte de contraintes budgétaires où les besoins sociaux restent impriorisés, les PPP offrent une possibilité de mobilisation de financements du secteur privé, une expertise et la pérennité dans la gestion des ouvrages, ainsi qu'un allègement du paiement étalé sur la durée du contrat. Des avantages certains dans le contexte

malien, mais qui ne doivent pas occulter les risques pour ces types de projets. En effet les PPP, ne représentant pas immédiatement des « charges » pour le budget, sont souvent perçus comme des infrastructures « gratuites » pouvant transformer ces réalisations en « fardeau » pour le budget. Pour éviter que ces investissements deviennent des pièges pour l'économie nationale, le Pr Diawara préconise quelques leviers de surveillance. D'abord, une évaluation préalable rigoureuse, afin que le coût d'exploitation soit soutenable par le contribuable. Puis le partage équitable des risques entre les parties prenantes et enfin la transparence et le plafonnement, afin que les engagements publics ne soient pas « une bombe à retardement » pour la dette nationale. ■

EN BREF

FINANCEMENT EN AFRIQUE : LA BAD ET L'ITALIE S'ALLIENT

La Banque africaine de développement (BAD) et l'Italie ont signé à Washington, ce 17 avril 2026, un accord de partenariat dans le cadre du financement de projets-clés en Afrique. L'accord, signé par Dr Sidi Ould Tah, Président du groupe de la BAD, et Giancarlo Giorgetti, ministre italien de l'Économie et des Finances, renforce ce partenariat bilatéral de cofinancement dans des secteurs stratégiques tels que l'énergie, l'eau, les infrastructures et le développement du capital humain. Cet accord marque une étape importante dans la mise en œuvre du Plan Mattei de l'Italie pour l'Afrique, ainsi que de la Stratégie décennale (2024-2033) du Groupe de la BAD, visant à intensifier les investissements et leur déploiement dans les pays membres. Aux termes de l'accord, 140 millions d'euros seront déployés parallèlement aux financements propres de la banque : 100 millions d'euros sous forme de financements concessionnels et 40 millions d'euros sous forme de dons, issus du Fonds renouvelable italien pour la Coopération internationale au développement et du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération. Pour la BAD, cet accord renforce les capacités de cofinancement du développement. Pour l'Italie, il constitue un renforcement de la confiance permettant de « maximiser » les impacts de ses ressources sur le développement et l'investissement durable. ■

par les pays du CAD et leurs associés s'est établie à 174,3 milliards de dollars, soit 0,26% de leur revenu national brut (RNB), en baisse par rapport aux 215,1 milliards de dollars, soit 0,34% du RNB, enregistrés en 2024. L'Allemagne, les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et la France représentent 95,7% de la baisse totale. ■

Aide publique au développement Une baisse de plus de 26%

L'Aide publique au développement (APD) a baissé pour la deuxième année consécutive en 2025. Après une hausse exceptionnelle à la suite de la pandémie de Covid-19 et de la crise en Ukraine, elle a enregistré un recul notable en 2025. L'Aide publique au développement bilatérale accordée par les pays membres et associés du Comité d'aide au développement (CAD) à l'Afrique sub-

saharienne a enregistré un recul de 26,3% en 2025, pour s'établir à 29,2 milliards de dollars. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ce montant reste inférieur à l'aide bilatérale accordée à l'Ukraine, qui a atteint 44,9 milliards de dollars, comprenant les contributions des institutions de l'Union européenne. L'Aide publique au développement accordée à l'Afrique

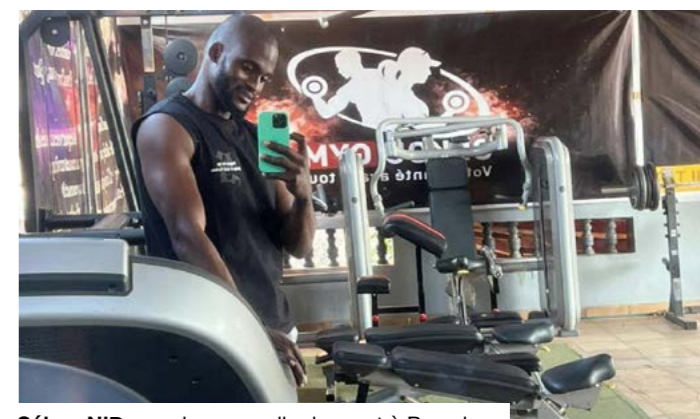
subaharienne reste toutefois légèrement supérieure à l'aide bilatérale consentie à l'ensemble des pays les moins avancés (PMA) dans le monde, estimée à 28,1 milliards de dollars. Comparativement à 2024, l'Aide publique au développement, toutes composantes confondues, a reculé de 23,1%, soit la plus forte baisse jamais enregistrée dans l'histoire de l'APD. Durant l'année écoulée, l'Aide publique offerte

Sékou N'Daou Du combat contre la maladie à l'entrepreneuriat sportif

Sékou N'Daou est un entrepreneur sportif, originaire de Guinée-Bissau, installé au Mali. À travers son entreprise, il place la santé et la forme de ses clients avant toute chose, une philosophie qui trouve sa source dans une histoire personnelle marquante.

Par le passé, Sékou N'Daou nous confie qu'il a été gravement malade, sans entrer dans les détails, mais en affirmant qu'il avait un corps particulièrement affaibli. Au cours de son traitement, son médecin lui recommande la pratique du sport comme complément thérapeutique. Sans le savoir, le futur entrepreneur entame alors un chemin vers l'excellence personnelle et la reconstruction de son corps. Progressivement, son corps se renforce et le médecin ajoute une alimentation saine à son traitement, une étape qui constitue une véritable épreuve de discipline pour lui. Sékou N'Daou parvient finalement à surmonter ces difficultés. C'est ainsi que sa passion pour le

sport et le bien-manger lui est restée et s'est même renforcée. Il arrive à Bamako en 2021 et décide d'entreprendre sur place. Il commence en 2022 par une fruiterie située à Baco Djicoroni ACI, où seuls des fruits frais sont transformés en jus, sans ajout industriel. Quelques mois plus tard, il ouvre une salle de sport où il coache plus d'une cinquantaine de personnes. Aujourd'hui, Sékou N'Daou est un homme transformé par son parcours et il met toute son énergie au service de ses clients. Il a déjà changé la vie de nombreuses personnes grâce à des transformations physiques et à des régimes alimentaires réussis, accompagnés d'un suivi personnalisé. D'après ses dires, la santé représente la plus



Sékou N'Daou, dans sa salle de sport à Bamako.

grande richesse de l'homme et cette conviction lui permet aujourd'hui de continuer à bâtir son patrimoine avec passion. Dans la salle qu'il dirige, l'accent est mis autant sur l'effort physique que sur l'équilibre alimentaire, considéré comme essentiel à toute transformation durable. Pour Sékou N'Daou, chaque séance d'entraînement est aussi un moment d'éducation et de transmission de valeurs liées

à la santé. Son installation à Bamako a donc marqué un tournant décisif dans sa vie, lui permettant de transformer une épreuve personnelle en projet entrepreneurial structuré. Il affirme régulièrement que sans cette expérience de maladie il n'aurait probablement jamais découvert sa vocation actuelle dans le sport et la nutrition. Un parcours exemplaire, entre résilience, santé et entrepreneuriat durable, très inspirant. ■

MALINNOV
Présenté par **Aminata Keïta**

CHAQUE JEUDI
19H15

TMT
La télé qui vous allume !

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE : LE RETOUR QUI DIVISE

Le redéploiement des enseignants détenteurs de licence vers les écoles fondamentales oppose le ministère de l'Éducation nationale aux principaux syndicats. Cette décision contestée ravive les tensions et relance la menace d'un mouvement de grève à quelques semaines des examens.

FATOUmata MAGUIRAGA



Les enseignants en AG le 14 avril 2026 au siège de l'UMAV.

La mesure continue de diviser les deux parties. Les autorités ont demandé aux concernés de regagner leurs postes initiaux, une orientation que les syndicats jugent prématurée. Les échanges engagés peinent pour l'instant à aboutir. Entre la Synergie des principaux syndicats de l'éducation et le ministère, l'apaisement reste incertain. Avant le dépôt du préavis, la Synergie avait déjà lancé des consultations et accusé les autorités de rompre le climat de confiance établi avec les syndicats. Rappelons que cette décision concerne des enseignants formés à l'École normale supérieure et affectés dans le secondaire à l'issue de leur formation continue. Leur réaffectation dans le cycle fondamental soulève des interrogations sur leur position et leur évolution professionnelle. Dans un communiqué daté du 21 avril, la Synergie annonce

un préavis de grève du 13 au 15 mai 2026 si certaines revendications formulées lors de son Assemblée générale du 14 avril ne sont pas satisfaites.

Les autorités ont invité les intéressés à regagner leurs postes d'origine en attendant une relecture des textes, une démarche contestée par les syndicats.

Rupture du dialogue Outre le redéploiement, les syndicats exigent l'application du procès-verbal du 18 mai 2019 sur l'accès aux services centraux des enseignants des collectivités territoriales et celui du 13 décembre 2022 sur la prime spéciale. Ils demandent aussi l'annulation de correspondances du ministère datées du 28 décembre 2023, du 30 octobre 2024 et du 2 avril 2026, liées à la gestion des enseignants détenteurs de licence. Dans sa lettre du 2 avril 2026,

le ministère avait indiqué que plusieurs rencontres avaient eu lieu avec les syndicats autour de la suspension du redéploiement. Ces échanges visaient à lever cette suspension et à trouver des solutions durables à la gestion des enseignants concernés. Les autorités ont invité les intéressés à regagner leurs postes d'origine en attendant une relecture des textes, une démarche contestée par les syndicats, qui estiment qu'elle aurait dû intervenir après cette révision. La lettre ministérielle demandait aussi aux Directeurs d'académie de procéder à l'affectation des enseignants concernés dans un délai

de quinze jours, en attendant la lecture des textes. Les autorités justifient cette orientation par la nécessité de réorganiser les effectifs et d'assurer une meilleure répartition des enseignants selon les besoins du système éducatif. Les syndicats affirment rester ouverts au dialogue tout en maintenant leur préavis. Ce différend intervient à quelques semaines des examens de fin d'année, une période sensible pour le calendrier scolaire. ■

EN BREF

SANTÉ : LES RESPONSABLES S'ENGAGENT POUR LA PERFORMANCE

Le ministère de la Santé et du Développement social a présidé le 20 avril 2026 la signature des contrats de performance des structures de santé avec les Directeurs des services centraux. Cette activité vise à encourager une culture des résultats au sein des structures de santé. La signature des contrats de performance est une occasion de réaffirmer l'engagement du département de la Santé à améliorer la qualité, l'efficacité et la redevabilité du système sanitaire. Qualité des soins, accessibilité et satisfaction des usagers sont autant d'engagements au cœur des activités des responsables. À travers ces contrats, les structures s'engagent à atteindre des indicateurs précis en matière de qualité des soins, a précisé la responsable du département. De son côté, l'État s'engage à accompagner les structures, à renforcer leurs capacités et à créer un cadre propice à l'atteinte des résultats. La performance ne doit plus être une option, mais une exigence, a encore précisé la ministre de la Santé. Pour concrétiser cet accompagnement, l'événement a été couplé avec la remise officielle de moyens roulants, dont des véhicules, des ambulances et des motos, destinés à renforcer les capacités opérationnelles sur le terrain. Au total, 27 véhicules et 121 motos ont été acquis grâce à l'engagement du budget de l'État, avec l'appui de la Banque africaine de développement (BAD), de l'Alliance pour les vaccins (GAVI) et de l'UNICEF, pour une valeur de plus d'un milliard de francs CFA. Ces matériels sont destinés à faciliter les évacuations et les vaccinations, surtout dans les zones reculées. ■

SOUDAN : UNE GUERRE QUI S'ENLISE

Entré dans sa troisième année, le conflit soudanais se poursuit sans basculement militaire décisif et continue de produire des effets à grande échelle. Malgré une mobilisation internationale récente, la situation humanitaire reste critique et largement sous-financée.

MASSIRÉ DIOP



La guerre au Soudan entraîne de graves conséquences humanitaires depuis bientôt 3 ans.

Déclenchée en avril 2023, la guerre continue d'opposer l'armée du Général Abdel Fattah al-Burhan aux Forces de soutien rapide dirigées par Mohamed Hamdan Dagalo. Les combats se poursuivent notamment au Darfour et dans la capitale, Khartoum, où les infrastructures civiles, les structures de santé et les réseaux essentiels sont fortement dégradés. Pour l'heure, aucune des deux parties n'a réussi à prendre un avantage décisif. Les données disponibles illustrent l'ampleur de la crise. Plus de 34 millions de personnes ont besoin d'une assistance humanitaire. Environ 14 millions ont été

déplacées depuis le début du conflit, dont près de 9 millions à l'intérieur du pays et plus de 4,4 millions au-delà de ses frontières. Ces réfugiés sont accueillis principalement par le Tchad, l'Égypte, le Soudan du Sud et l'Éthiopie, où les capacités d'accueil restent sous pression. On se souvient que le 15 avril 2026, à l'occasion du troisième anniversaire du conflit, la troisième Conférence internationale sur le Soudan, organisée à Berlin par plusieurs partenaires, dont l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, les États-Unis, l'Union européenne et l'Union africaine, a permis d'annoncer environ 1,5 milliard

d'euros pour l'aide humanitaire. Les deux parties au conflit n'étaient pas présentes, tandis que des acteurs civils soudanais ont pris part aux échanges. Les montants mobilisés restent inférieurs aux besoins estimés pour 2026. Plusieurs agences humanitaires signalent que les besoins pour l'année 2026 ne sont couverts qu'en partie, notamment dans les secteurs de l'alimentation et de la prise en charge sanitaire. Sur le terrain, l'acheminement de l'aide est limité par l'insécurité et les contraintes d'accès. Dans le même temps, la poursuite des affrontements s'inscrit dans un environnement marqué par des soutiens extérieurs aux deux camps. Des flux d'armes et d'équipements sont régulièrement évoqués par des organisations spécialisées, sans évaluation consolidée rendue publique. Ces éléments contribuent à maintenir les capacités militaires et à prolonger les combats. La crise dépasse désormais les frontières soudanaises. Les déplacements de population, les besoins humanitaires et la durée du conflit pèsent sur l'ensemble de la région. Les initiatives diplomatiques engagées jusqu'à présent n'ont pas permis d'aboutir à un accord entre les parties, tandis que la situation sur le terrain continue d'évoluer sans amélioration notable. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

CHAUVES-SOURIS : UN RÔLE-CLÉ POUR LES ÉCOSYSTÈMES

Souvent associées à des idées reçues, les chauves-souris jouent pourtant un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes. Le 17 avril, Journée internationale qui leur est consacrée, rappelle leur importance à un moment où leur déclin est de plus en plus observé. Elles représentent près de 20% des espèces de mammifères dans le monde, avec plus de 1 100 espèces recensées. Leur utilité est particulièrement visible dans la régulation des insectes : une seule chauve-souris peut en consommer plusieurs milliers en une nuit. Aux États-Unis, leur action permet d'éviter des pertes agricoles estimées à plus de 3,7 milliards de dollars par an, en limitant les ravageurs et le recours aux pesticides. Par ailleurs, les chauves-souris participent à la pollinisation et à la dispersion des graines, favorisant la régénération des plantes et des forêts. Vulnérables, ces espèces subissent les effets du climat. En Australie, une vague de chaleur récente a décimé plus de 80% d'une colonie. Leur protection reste un enjeu majeur pour les équilibres écologiques. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

KOULIKORO : LA COMMISSION DE L'UEMOA EN CONCLAVE

La région de Koulikoro reçoit du 21 au 23 avril 2026 la Commission de l'UEMOA pour un atelier national sur les réformes, programmes et projets communautaires au Mali. La rencontre doit faire un état des lieux des performances enregistrées et proposer des solutions pour améliorer la mise en œuvre des projets. L'atelier de Koulikoro doit se pencher sur les contraintes à l'application de certains textes, notamment 23 réformes sous examen, dont 16 n'ont pas encore connu de début d'application. Le bilan de la revue 2025 révèle une contre-performance, avec un taux de mise en œuvre des réformes de 75,52%, contre 80,06% en 2024, soit un recul de 4,54 points. Pour les programmes et projets communautaires, la baisse du niveau de mise en œuvre est plus importante, avec une chute de 13,05 points. ■

RDC Accès humanitaire négocié dans l'Est

Des discussions entre les autorités de la République démocratique du Congo et l'Alliance Fleuve Congo, liée au M23, ont récemment abouti à des progrès sur l'accès aux zones affectées du Nord-Kivu. À l'issue de pourparlers tenus à Montreux, en Suisse, les parties ont avancé sur un protocole visant un accès rapide, sûr et sans entrave à l'aide, ainsi que la protection des populations. Elles ont également évoqué la libération de 477 détenus dans un délai de dix jours. Les échanges ont aussi porté sur la mise en place de mécanismes de suivi liés au respect du cessez-le-feu dans les zones concernées. Dans l'Est, la situation reste extrêmement

tendue. Plus de 7 millions de personnes sont déplacées en RDC, dont une large part dans le Nord-Kivu et l'Ituri. À Goma, où les sites d'accueil sont saturés, les besoins en eau, nourriture et soins demeurent élevés. Les acteurs de l'aide signalent de fortes contraintes d'accès, en raison de l'insécurité et des mouvements de groupes armés. Malgré les progrès enregistrés à Montreux, les combats se poursuivent dans plusieurs localités du Nord-Kivu. Ainsi, de nombreuses zones relevant de cette partie du pays restent inaccessibles aux convois d'aide à cause de la situation sécuritaire précaire le long des principaux axes routiers. ■

COUPE DU MONDE FÉMININE FIBA 2026 : LES AIGLES DAMES FACE À UN DÉFI DE TAILLE

Le tirage au sort de la Coupe du monde féminine FIBA 2026, effectué le 21 avril 2026 à Berlin, n'a pas épargné les Aigles Dames. Placé dans le groupe A aux côtés du pays-hôte, l'Allemagne, du Japon et de l'Espagne, le Mali hérite d'une poule particulièrement compétitive.

MOHAMED KENOUI



Les Aigles Dames devront batailler dur pour se hisser au 2ème tour de la Coupe du monde 2026.

Dans ce groupe A, chaque adversaire présente des arguments solides. Le Japon était déjà dans la même poule que le Mali en 2022 et s'était imposé face aux Aigles Dames (89-56). Finalistes olympiques en 2021, les Nippones arrivent avec un effectif réputé pour sa vitesse et sa maîtrise technique. Elles ont dominé leur tournoi qualifica-

tif à Istanbul, ponctué par une démonstration face à l'Argentine (83-39), confirmant leur statut de référence mondiale. L'Espagne, de son côté, est une nation expérimentée. Malgré un parcours laborieux à Porto Rico, conclu à la troisième place, elle a su se qualifier dans un groupe relevé, démontrant sa capacité à rivaliser avec les meilleures équipes, comme en

témoigne son duel face aux États-Unis. Quant à l'Allemagne, portée par son statut de pays-hôte, elle s'affirme comme un outsider sérieux. 11ème mondiale, la sélection allemande a enchaîné plusieurs succès lors des qualifications, dont une victoire notable contre le Nigeria, Champion d'Afrique, même si une lourde défaite face à la France rappelle certaines limites.

Un barrage accessible Dans le format à 16 équipes de la Coupe du monde féminine 2026, prévue du 4 au 13 septembre 2026 à Berlin, les trois premières de chaque groupe poursuivent l'aventure. La première accède directement aux quarts de finale, tandis que les deuxième et troisième passent par un barrage. La quatrième est éliminée d'office. Les chances du Mali dépendront de sa capacité à créer l'exploit face à des équipes mieux classées et plus expérimentées. La lutte pour la deuxième ou la troisième place, a priori plus accessible, paraît ouverte, mais exigera rigueur, constance et efficacité. La présence malienne à ce rendez-vous mondial, la deuxième consécutive après 2022, est le fruit d'un parcours laborieux lors du tournoi qualificatif disputé en Chine en mars dernier. Après un début difficile marqué par une défaite contre le pays-hôte (81-68), les Aigles Dames avaient su rebondir face à la République tchèque (77-64). Battues ensuite par la Belgique (81-50), elles avaient validé leur billet grâce à une large victoire contre le Soudan du Sud (97-74), combinée à un résultat favorable dans l'autre rencontre décisive. ■

Classement FIFA féminin Le Mali reste dans le Top 10 continental

La FIFA a publié le 21 avril 2026 son nouveau classement mondial féminin. Le Mali conserve sa 10ème place en Afrique et occupe le 85ème rang mondial. Une stabilité notable pour les Aigles Dames, qui confirment leur ancrage parmi les meilleures sélections du continent. Déjà positionnées à ces mêmes rangs lors du classement du 11 décembre 2025, les protégées du coach Birama Konaté maintiennent le cap, avec l'ambition affichée de progresser sur la scène internationale. Le Nigeria domine toujours le classement africain (36ème mondial), suivi de l'Afrique du Sud (58ème) et du Ghana (59ème). Le Maroc (62ème) et la Zambie (64ème) complètent le Top 5. Le Cameroun (70ème), la Côte d'Ivoire (72ème) et l'Algérie (73ème) précèdent le Sénégal (80ème). Le Mali ferme ce Top 10 continental, une hiérarchie globalement inchangée. ■ M.K



CARTONS DE LA SEMAINE

L'AS Avenir de Tombouctou s'est qualifié le 19 avril 2026 pour les quarts de finale de la Coupe du Mali, en éliminant le pensionnaire de Ligue 1 l'AS Bakaridjan, aux tirs aux buts (1-1 après prolongations). Le club représentant la ville des 333 Saints affrontera le Djoliba AC au tour suivant.

En perdant 3-0 face à Brighton en Premier League le 21 avril 2026, **Chelsea** a enchaîné 5 matchs de championnat d'affilée sans marquer, pour la première fois depuis novembre 1912. 7èmes du classement et relégués à 7 points de Liverpool, les Blues ont également sans doute dit adieu à la Ligue des Champions la saison prochaine.

« AMADOU ET MARIAM : SONS DU MALI » : UN FILM ENTRE AMOUR ET MÉMOIRE

D'abord présenté à l'international, le documentaire consacré au duo Amadou Bagayoko et Mariam Doumbia a été dévoilé le 17 avril 2026 au public malien. Il retrace plus de cinquante ans de parcours artistique et personnel, à travers une lecture intime mêlant musique, engagement et attachement au Mali.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Projection du film documentaire «Amadou et Mariam: Sons du Mali» le 17 avril 2026 au Cinéma Babemba.

Le documentaire d'une durée de 1 h 27, réalisé par Ryan Marley, revient sur les débuts, les succès mais surtout le lien qui a structuré la vie d'Amadou et Mariam. De leur rencontre au milieu des années 1970 à l'Institut des Jeunes Aveugles de Bamako, où ils chantaient dans l'orchestre de l'école, à leur mariage et au début de leur carrière commune, jusqu'à leur ascension sur les scènes internationales, de Bamako à Abidjan, en passant par Barcelone et Paris.

Le film privilégie avant tout une lecture intime du parcours du couple. Il met en avant l'histoire de deux jeunes unis à la fois par une déficience visuelle commune et par une passion partagée pour la musique. À force de travail, de persévérance et d'engagement artistique, ils ont porté des messages autour de l'amour, de la paix et de la cohésion sociale, des thématiques constantes dans leur œuvre et dans leur attachement au Mali.

« Plus qu'un couple, une entité » Le duo musical formé par Amadou et Mariam s'est imposé comme une référence, au-delà de la scène musicale, en incarnant une trajectoire singulière où se mêlent engagement artistique et histoire personnelle. Tourné entre 2021 et 2023, le film retrace plus de cinquante années de vie commune, entre répétitions, tournées et moments de vie familiale. Il propose une immersion dans un parcours partagé entre exigence artistique et quotidien, tout en revenant sur les grandes étapes d'une carrière internationale.

Échanges gagnants Avec Manu Chao, la collaboration marque un tournant avec l'album « Dimanche à Bamako », sorti en 2004, qui connaît un succès international. « Beaucoup de concerts, beaucoup de prix, deux Victoires de la musique, un disque d'or, un disque de platine... », rappelle Mariam. Aux côtés de Matthieu Chedid, Tiken Jah Fakoly ou encore Manu Chao, le duo a multiplié les collaborations et élargi son audience à l'échelle mondiale. Leur dernier album, « L'amour à la folie », est sorti en octobre 2025. Amadou Bagayoko est décédé le 4 avril 2025 à Bamako. « Amadou est parti mais Mariam et les enfants sont là. Ne nous oubliez pas », s'est en substance exprimée Mariam à l'issue de la projection. ■

INFO PEOPLE

TINARIWEN EN TOURNÉE : LE DÉSERT BLUES SUR SCÈNE



Le groupe malien Tinariwen poursuit sa tournée européenne avec des prestations prévues le 24 avril à Prague et le 25 avril à Vienne, confirmant sa présence sur les grandes scènes internationales. Porté par l'album Hoggar, sorti en mars 2026, le groupe enchaîne des titres récents comme Sagherat Assani, Amidinim Ehaf Solan et Erghad Afewo, mêlant guitare blues, poésie tamasheq et héritage saharien. Référence du désert blues, Tinariwen propose des performances immersives où se croisent sonorités traditionnelles et énergie contemporaine. Le public devrait découvrir un univers musical varié.



SIDIKI DIABATÉ À CONAKRY : UN CONCERT MAJEUR



L'artiste malien Sidiki Diabaté se produira le 26 avril 2026 au Stade Petit Sory de Nongo, à Conakry, pour un rendez-vous annoncé comme majeur. Issu d'une lignée de griots, il s'impose avec un style mêlant kora, afro-pop et sonorités urbaines, dans une fusion entre tradition mandingue et production moderne. Sur scène, ses prestations se distinguent par leur intensité, combinant virtuosité instrumentale, interaction avec le public et présence affirmée. À Conakry, l'engouement est fort autour d'un artiste capable de fédérer et de livrer des performances dynamiques.

Journal du Mali
L'Hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata
MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité
par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble
Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



20 28 00 00
www.afribone.com

